

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1414

22 juillet 2009

### SOMMAIRE

Base Investments Sicav .....	67870	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A. ....	67841
Bauer Succ. Oliveira & Justo S.à r.l. ....	67871	Matsa S.A. ....	67860
Brixia Holding B.V. ....	67851	Mecdinvest S.A. ....	67853
Capgemini Reinsurance Company .....	67842	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ...	67862
Comed .....	67855	Nacom .....	67861
CVC Capital Partners Services S.à r.l. ....	67871	NN Participations Holding S.A. ....	67851
Developpement 41 S.A. ....	67844	Olimpus S.A. ....	67843
Dotcorp Finance III Private Equity Fund .....	67856	O&N Group S.A. ....	67839
Dynamo Studio Graphique Sarl .....	67871	Oridial S.A. ....	67853
EAB Finances S.A. ....	67860	P.I.N. S.A. ....	67842
Encore Plus Properties I S.à r.l. ....	67836	Puzzle Holdings S. à r.l. ....	67854
Epsum S.A. ....	67869	RSM Henri Grisius & Associés .....	67859
ESO Luxco I S.à r.l. ....	67855	Samarah S.A. ....	67852
eurEau Sources S.A. ....	67871	Seri System International S.A. ....	67842
Fiduciaire Henri Grisius & Associés .....	67859	Sinice S.A. ....	67858
Funcom S.à r.l. ....	67857	Société Emme.CI. S.A. ....	67856
Futureoil S.A. ....	67860	Société Générale des Assaisonnements S.A. ....	67841
Gilpar Holding S.A. ....	67861	Sogeimm S.A. ....	67843
Groupe TFN Pole International S.A. ....	67857	Spin Group S.A. ....	67840
HCA Luxembourg Investments S.à r.l. ...	67826	Spotify Technology S.A. ....	67863
immo heima - luxinterassurances plus - agence d'assurances S.à r.l. ....	67869	Stubolux S.A. ....	67872
Imperial Life Finance S.à r.l. ....	67843	Super Copper S.A. ....	67850
Inovia S.A. ....	67858	Tamweelview S.A. ....	67872
Intercoiffure La Coiffe S.à r.l. ....	67872	Top Location .....	67856
J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l. ...	67839	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S .....	67869
Knight Lux 1 S.à r.l. ....	67859	TST George V Holdings II S.à r.l. ....	67853
Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l. ....	67851	TST HTC Holdings Sarl .....	67862
Lagerhaus Lux S.A. ....	67872		
Life Power Luxembourg S.à r.l. ....	67870		

**HCA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.901.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

"Galen International Holdings, Inc.", a Delaware corporation registered under number 3652565, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Delaware, United States of America ("Galen"),

represented by Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 12 June 2009,

such proxy, signed by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "HCA Luxembourg Investments S.à r.l.".

**Art. 2. Registered office.**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the director(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director(s).

In the event that in the view of the director(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.**

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital.

## Chapter II.- Capital, Shares

### Art. 5. Capital.

The subscribed capital of the Company is set at two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 212,500.-) represented by two hundred twelve thousand five hundred (212,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to allocate funds to the legal reserve, or to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that with respect to any such redemption or such distribution out of share premium each share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed or total redemption monies in proportion to the number of shares held by the relevant shareholder. Any resolution pertaining to distributions out of the share premium account will be subject to the legal requirements for decreasing the Company's share capital and in particular the majority requirements set forth in Article 7.

### Art. 6. Shares.

Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital.

### Art. 7. Increase and Reduction of capital.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital.

### Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

## Chapter III.- Board of directors

### Art. 9. Board of directors.

The Company will be managed and administered by a board of directors (the "Board of Directors") composed of three (3) members who need not be shareholders (the "Directors").

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if any), except that in his absence, the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

#### **Art. 10. Minutes of meetings of the board of directors.**

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

#### **Art. 11. Powers of the board of directors.**

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

#### **Art. 12. Conflict of interests.**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 13. Representation of the company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

### **Chapter IV.- Meeting of shareholders**

#### **Art. 14. General meeting of shareholders.**

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one (1) but less than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the director(s) to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the director(s), subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the director(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 15. Powers of the meeting of shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the director(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 16. Procedure, Vote.**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least ninety-eight percent (98%) of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken on a simple majority basis by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the director(s).

**Chapter V.- Financial year, Distribution of profits**

**Art. 17. Financial year.**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 18. Adoption of financial statements.**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the director(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

**Art. 19. Appropriation of profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, each share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed apportioned between the shareholders pro rata temporis to their aggregate contributions (including any share premium paid) made to the Company upon subscription of the shares at the time the profit originally accrued. These distribution rights will inure to any subsequent holder of such shares. Accordingly, each time there is a change to the aggregate contribution, the deemed entitlement to profits arising after that date shall be re-apportioned in relation to the revised aggregate contributions for this new period, and the deemed entitlement to profits arising before that date shall be re-apportioned in relation to the previous aggregate contributions for that past period. Subject to the conditions set by law, the director(s) may pay out an advance payment on dividends. The director(s) determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment in accordance with the rules set forth in the preceding paragraph.

**Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders pro rata temporis to their aggregate contributions (including any share premium paid) made to the Company upon subscription of the shares. These distribution rights will inure to any subsequent holder of such shares. Accordingly, each time there is a change to the aggregate contributions, the deemed entitlement of the shareholders arising after that date shall be re-apportioned in relation to the revised aggregate contributions for this new period and the deemed entitlement of the

shareholders arising before that date shall be re-apportioned in relation to the previous aggregate contributions for that past period.

## Chapter VII.- Applicable law

### Art. 21. Applicable law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, thereupon appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of Galen, by virtue of a proxy given on 12 June 2009.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Galen for two hundred twelve thousand five hundred (212,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such shares, i.e. an aggregate amount of two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 212,500.-) by a contribution in kind consisting in a loan note (the "Contribution").

The subscriber, acting through its attorney-in-fact, states that (i) there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation, and that (ii) instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The value of the Contribution is described in a valuation report on a contribution in kind established by the subscriber, which shall remain annexed to the present deed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand two hundred euro.

#### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

#### *Sole shareholder's resolutions*

##### *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following persons as Directors for an unlimited duration:

(i) Mr John M. Franck II, Vice President, born May 17, 1962, residing at 2513 Shadow Cove, Franklin, TN 37069, Tennessee, United States of America;

(ii) Mr Ronald Lee Grubbs, Jr., Vice President, born March 27, 1961, residing at 3028 23rd Avenue South, Nashville, TN 37215, Tennessee, United States of America;

(iii) Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, employee, born August 26, 1970, residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

"Galen International Holdings, Inc.", une société du Delaware enregistrée sous le numéro 3652565, avec siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique ("Galen"),

représentée par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## **Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "HCA Luxembourg Investments S.à r.l."

### **Art. 2. Siège social.**

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision de l'/des administrateur(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'/des administrateur(s).

Au cas où l'/les administrateurs estimerait/aient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

### **Art. 3. Objet.**

La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social.

## **Chapitre II.- Capital, Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-) représenté par deux cent douze mille cinq cents (212.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs parts sociale(s) en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés,

pour compenser des pertes nettes réalisées, pour allouer des fonds à la réserve légale ou afin d'effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'en cas d'une telle distribution ou un tel remboursement prélevé sur la prime d'émission chaque part sociale donne droit à une fraction du montant total du bénéfice distribué ou du montant de remboursement proportionnel au nombre de parts sociales détenues par les associés concernés. Toute résolution ayant trait à une distribution à partir du compte de prime d'émission est soumise aux conditions légales nécessaires en vue de la réduction du capital social de la Société et en particulierité les conditions de majorité stipulées à l'article 7.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

Chaque part sociale confère à son propriétaire une partie des bénéfices et des actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social.

#### **Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.**

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital social.

#### **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

### **Chapitre III.- Conseil d'administration**

#### **Art. 9. Conseil d'administration.**

La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (ci-après le "Conseil d'Administration") composé de trois membres, associés ou non (ci-après les "Administrateurs"),

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (ci-après le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs par écrit, par télécopieur ou par télégramme au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.



Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

#### **Art. 12. Conflit d'intérêts.**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### **Art. 13. Représentation de la société.**

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **Chapitre IV.- Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 14. Assemblée générale des associés.**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société comporte plus d'un (1) mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par l'/les administrateur(s) aux associés par télécopie. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par télécopie à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation de l'/des administrateur(s), ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par l'/les administrateur(s).

**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés à l'/aux administrateur(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 16. Procédure - Vote.**

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix-huit (98%) pourcent du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises à la majorité simple par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.

**Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 17. Année sociale.**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 18. Approbation des comptes annuels.**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.**

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

En cas de paiement d'un dividende, chaque part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices répartis entre les associés pro rata temporis à l'ensemble de leurs apports (y compris toute prime d'émission payée) à la Société lors de la souscription des parts sociales au moment où ce bénéfice s'est accumulé à l'origine. Ces droits à distribution bénéficieront à tout détenteur futur de desdites parts sociales. En conséquence, à chaque variation du montant total des apports, le droit aux bénéfices dus après cette date sera à nouveau recalculé par rapport au montant revu des apports pour cette nouvelle période, et le montant des bénéfices normalement dus antérieurement à cette date sera réparti par rapport au total des apports pour cette période écoulée. Sous réserve des dispositions de la loi, l'(es) administrateur(s) peut/vent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il/ils déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes conformément aux règles énoncées dans le paragraphe précédent.

**Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net devra être payé aux détenteurs des parts sociales comme suit: après remboursement à chaque associé de son apport total (y compris toute prime d'émission payée), l'actif net sera réparti entre les associés pro rata temporis au montant total de leurs apports (y compris toute prime d'émission payée) à la Société lors de la souscription des parts sociales. Ces droits à distribution bénéficieront à tout détenteur futur de desdites parts sociales. En conséquence, à chaque variation du montant total des apports, le droit aux bénéfices dus après cette date sera à nouveau recalculé par rapport au montant revu des apports pour cette nouvelle période, et le montant des bénéfices normalement dus antérieurement à cette date sera réparti par rapport au total des apports pour cette période écoulée.

## Chapitre VII.- Loi applicable

### Art. 21. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, est alors intervenu Maître Michael JONAS, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Galen, en vertu d'une procuration remise le 12 juin 2009.

La procuration mentionnée ci-dessus, signé par le mandataire de la partie et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de Galen, à deux cent douze mille cinq cents (212.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement la valeur nominale de ces actions, c'est-à-dire un montant total de deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 212.500,-) par un apport en nature consistant en un titre de créance (l'"Apport").

Le souscripteur, agissant par le biais de son mandataire, déclare (i) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et (ii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation sur l'apport en nature établi par le souscripteur, lequel restera annexé au présent acte.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2009.

#### *Résolutions de l'associé unique*

##### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs et a également décidé de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une période indéterminée:

(i) M. John M. Franck II, Vice Président, né le 17 mai 1962, résidant à 2513 Shadow Cove, Franklin, TN 37069, Tennessee, États-Unis d'Amérique;

(ii) M. Ronald Lee Grubbs, Jr., Vice Président, né le 27 mars 1961, résidant à 3028 23<sup>rd</sup> Avenue South, Nashville, TN 37215, Tennessee, États-Unis d'Amérique;

(iii) M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, employé privé, né le 26 août 1970, de résidence professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7124. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009084341/239/540.

(090100437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 368.800,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

In the year two thousand nine, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Aviva Investors Luxembourg", a "Société Anonyme" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 25.708, acting in its capacity as management company of ENCORE + (the "Fund") a Luxembourg fonds commun de placement created under the provisions of Part II of the Law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investments,

hereby represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 9 June 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Properties I S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of Encore Plus Properties I S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 5 October 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 264 of 6 February 2006, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B 111.159, last time amended by a deed of the undersigned notary on 17 December 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 478 of 5 March 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of ninety-six thousand five hundred euros (EUR 96,500) so as to raise it from its current amount of two hundred and seventy-two thousand three hundred euros (EUR 272,300) divided into two thousand seven hundred and twenty-three (2,723) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to three hundred and sixty-eight thousand eight hundred euros (EUR 368,800) divided into three thousand six hundred eighty-eight (3,688) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue nine hundred and sixty-five (965) new shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of nine hundred and sixty-five (965) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by Aviva Investors Luxembourg, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg, aforementioned, to record the capital increase in the share register of the Company.

And has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of ninety-six thousand five hundred euros (EUR 96,500) so as to raise it from its current amount of two hundred and seventy-two thousand three hundred euros (EUR 272,300) divided into two thousand seven hundred and twenty-three (2,723) shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to three hundred and sixty-eight thousand eight hundred euros (EUR 368,800) divided into three thousand six hundred eighty-eight (3,688) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100).

*Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES to issue nine hundred and sixty-five (965) new shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), so as to raise the number of shares from two thousand seven hundred and

twenty-three (2,723) shares to three thousand six hundred eighty-eight (3,688) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon appeared Miss Nicoletta Anderson-Wright, aforementioned, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Aviva Investors Luxembourg, aforementioned, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Fund, for nine hundred and sixty-five (965) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of ninety-six thousand five hundred euros (EUR 96,500) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

The sole shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the nine hundred and sixty-five (965) shares newly issued, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each to the Fund.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred and sixty-eight thousand eight hundred euros (EUR 368,800) divided into three thousand six hundred eighty-eight (3,688) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Fifth resolution*

The sole shareholder RESOLVES to authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (1,300.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Aviva Investors Luxembourg, une société anonyme créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.708, agissant en tant que société de gestion de Encore + (le "Fonds") un fonds commun de placement de droit luxembourgeois constitué sous la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs,

représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 juin 2009.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de Encore Plus Properties I S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de Encore Plus Properties I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié le 5 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N ° 264 du 6 février 2006, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section

B, sous le numéro B 111.159, modifié pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 17 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478 du 5 mars 2009.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de quatre vingt seize mille cinq cents euros (96.500,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux cent soixante douze mille trois cents euros (272.300,- EUR) divisé en deux mille sept cent vingt trois (2.723) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à trois cent soixante huit mille huit cents euros (368.800,- EUR) divisé en trois mille six cent quatre vingt huit (3.688) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Émission de neuf cent soixante-cinq (965) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de deux mille sept cent vingt trois (2.723) parts sociales à trois mille six cent quatre vingt huit (3.688) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription des neuf cent soixante cinq (965) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par Aviva Investors Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout employé de Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre vingt seize mille cinq cents euros (96.500,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux cent soixante douze mille trois cents euros (272.300,- EUR) divisé en deux mille sept cent vingt trois (2.723) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à trois cent soixante huit mille huit cents euros (368.800,- EUR) divisé en trois mille six cent quatre vingt huit (3.688) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

*Deuxième résolution*

L'associée unique DECIDE d'émettre neuf cent soixante cinq (965) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de deux mille sept cent vingt trois (2.723) parts sociales à trois cent soixante huit mille huit cents euros (338.800,- EUR) divisé en trois mille six cent quatre vingt huit (3.688) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

*Souscription et Libération*

Ensuite est intervenue Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Aviva Investors Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Fond, aux neuf cent soixante cinq (965) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre vingt seize mille cinq cents euros (96.500,- EUR) ("Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'associée unique DECIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les neuf cent soixante cinq (965) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) au Fond.

*Quatrième résolution*

L'associée unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante huit mille huit cents euros (368.800,- EUR) divisé en trois mille six cent quatre vingt huit (3.688) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Cinquième résolution*

L'associée unique DECIDE d'autoriser tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. ANDERSON-WRIGHT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23144. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009083548/220/185.

(090100162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 194.900,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.777.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 29 juin 2009*

*Composition du conseil de gérance*

L'Associé unique a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2010:

- M. Alain Picherit, Gérant, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mme Dale Quarry, Gérante, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Thierry Maes, Gérant, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. David O'Neill, Gérant, European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

Thierry MAES

Gérant

Référence de publication: 2009083555/20.

(090098645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**O&N Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.552.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 mai 2009*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari de sa fonction d'Administrateur de la société en date du 1<sup>er</sup> février 2008.

En remplacement de Monsieur Davide Murari, l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008, Monsieur Benoît Dessy, employé privé, au 19-21, boulevard du Prince-Henri, en qualité d'Administrateur de la société.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Vincent Thill de sa fonction d'Administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Vincent Thill, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, au 19-21, boulevard du Prince-Henri, en qualité d'Administrateur de la société.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

- Monsieur Oriello Fontana, entrepreneur, né le 12.05.1953 à Modena (Italie), demeurant professionnellement au 25, Via Lino Pederzoli, I-41100 Modena (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Benoît Dessy, employé privé né le 09.01.1971 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur du Conseil d'Administration.

- Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, né le 23.10.1983 à Crema (Italie) demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg Administrateur du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009083668/36.

(090099777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

### **Spin Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.666.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 juin 2009*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Olivier Conrard décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 17 septembre 2007.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari en date du 1<sup>er</sup> février 2008 de sa fonction d'Administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Davide Murari, l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008, Monsieur Vincent Thill, employé privé, né le 4 mars 1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Olivier Conrard en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008 de sa fonction d'Administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Olivier Conrard, l'Assemblée décide de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008, Monsieur Benoît Dessy, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme  
SPIN GROUP S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009083669/29.

(090099826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

---

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 22 juin 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE DES ASSAISONNEMENTS S.A.

en abrégé «SO.GE.AS. S.A.»

Vincent THILL / Salvatore DESIDERIO

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009083670/15.

(090099832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 103.975.

---

1/ Lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 26 mars 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Gregory Osborne, avec adresse au 63, Middle Harbor Road, NSW 2070 Linfield, Australie, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- Nomination de Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2010 et qui se tiendra en 2010.

- Nomination de David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2010 et qui se tiendra en 2010.

2/ Lors du conseil d'administration, tenu en date du 15 mai 2009, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

3/ Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2015 et qui se tiendra en 2015.

- Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2015 et qui se tiendra en 2015.

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

\* Colin Chanter, avec adresse au 8, Lewes Road, RH17 7DP Horsted Keynes, Royaume-Uni.

\* Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

\* David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie.

Pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2015 et qui se tiendra en 2015.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009084506/39.

(090101120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**P.I.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 64.842.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 5 juin 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.I.N. S.A.

Nicola LOPERFIDO / Salvatore DESIDERIO

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2009083671/14.

(090099837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Seri System International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 22 juin 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Salvatore DESIDERIO / Sandrine DURANTE

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2009083672/14.

(090099842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Capgemini Reinsurance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.867.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 juin 2009*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Nicolas DUFOURCQ,

Monsieur Nicolas DU PELOUX DE SAINT-ROMAIN,

Monsieur Lambert SCHROEDER,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Audit

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009084140/26.

(090100039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Sogeimm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.008.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 juin 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOGEIMM S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083673/13.

(090099844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Olimpus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.693.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 29 juin 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIMPUS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083674/13.

(090099849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Imperial Life Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 140.827.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IMPERIAL LIFE FINANCE Sàrl (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 12 juin 2009 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009083782/21.

(090099390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Developpement 41 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.845.

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DEVELOPPEMENT 41 S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.845, constituée suivant acte reçu le 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.128 du 2 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les sept mille cinq cents (7.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes au 31 décembre 2005;
2. Démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge leur accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
3. Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge lui accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
4. Transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée et changement de sa dénomination en "SVILUPPO 41 s.r.l. ".
5. Transfert du siège social et de l'établissement principal du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à I-00182 Rome, Via Casoria 3, Italie et adoption de la nationalité italienne.
6. Nomination d'un Administrateur Unique, savoir Madame Vincenza BARRACO.
7. Autorisation à conférer à l'administrateur unique d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Rome, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
8. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
9. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance compétente.
10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le bilan au 31 décembre 2005, lequel restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction, savoir:

- Monsieur Ferdinando CAVALLI, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Madame Marie-Louise SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

- Monsieur Andrea Giovanni CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate et décide d'accepter la démission du Commissaire aux comptes actuel, savoir:

- Monsieur Claude WEIS, comptable, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée et de changer la dénomination de la société en " SVILUPPO 41 s.r.l."

*Septième résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal au 3 Via Casoria, I-00182 Rome, Italie.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme Administrateur unique: Madame Vincenza BARRACO, née le 25 octobre 1934 à Tripoli, demeurant à I-00182 Rome, Via casoria n3.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de conférer à l'administrateur unique, Madame Vincenza BARRACO, prénommée, l'autorisation d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Rome, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer d'une la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et d'arrêter les nouveaux statuts comme ci-après:

**Titolo I.- Denominazione, Sede, Oggetto e Durata**

**Art. 1.** E' costituita una società a responsabilità limitata denominata SVILUPPO 41 s.r.l.

**Art. 2.** La sede della società è in Roma.

**Art. 3.** La società ha per oggetto ogni attività ed operazione in campo immobiliare, in Italia ed all'estero, ivi comprese, a titolo esemplificativo e non esaustivo, l'acquisto, la vendita -anche frazionata-, la permuta, la costruzione, la trasformazione, la ristrutturazione o il restauro, la gestione, l'amministrazione se di proprietà sociale, la locazione (non finanziaria) e la manutentione di terreni ed immobili in genere per qualsiasi uso e destinazione, con esclusione delle attività di agenzia e di mediazione immobiliare.

La Società potrà provvedervi direttamente ed indirettamente per conto proprio o per conto di terzi, anche mediante assunzione e/o affidamento di appalti o concessioni e sviluppo di iniziative in campo immobiliare; potrà altresì prestare la propria assistenza tecnica, commerciale e finanziaria nella fase preliminare ed esecutiva di progetti immobiliari.

Nell'ambito dell'oggetto sociale come sopra specificato, la società potrà porre in essere - non a titolo prevalente - le attività strettamente affini, anche assumendo, nel pieno rispetto e nei limiti della previsione dell'art. 2361 c.c., interessenze e partecipazioni in altre società, consorzi ed enti in genere, compiendo tutte le operazioni mobiliari ed immobiliari - non in veste di intermediario e non nei confronti del pubblico - utili od opportune al raggiungimento dello scopo sociale.

**Art. 4.** La durata della società è fissata fino al 31.12.2075.

## **Titolo II.- Capitale sociale, Strumenti di finanziamento e Partecipazione**

**Art. 5.** Il capitale sociale è pari ad Euro 75.000,- (settantacinquemila).

Le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale al conferimento.

**Art. 6.** La società potrà aumentare il capitale sia mediante nuovi conferimenti - in denaro, in natura, di crediti - sia mediante passaggio di riserve a capitale.

Il conferimento potrà anche avvenire mediante la prestazione di una polizza di assicurazione, o di una fideiussione bancaria, con cui vengano garantiti, per l'intero valore ad essi assegnato, gli obblighi assunti dal socio aventi per oggetto la prestazione d'opera o di servizi a favore della società.

Il tutto nei limiti ed in conformità alla normativa in materia.

**Art. 7.** Qualora si ravvisi la necessità, per il raggiungimento dei fini statutari, di ricorrere a ricerca di capitale liquido e non si ritenga opportuno per difficoltà obiettive o per la temporaneità della esigenza o per altro motivo di procedere all'aumento di capitale e si vorrà, invece, ricorrere a finanziamenti, non obbligatori, da parte dei soci, questi dovranno considerarsi improduttivi di interessi, salvo patto contrario.

I finanziamenti con diritto a restituzione della somma versata potranno essere effettuati a favore della società esclusivamente seguendo le indicazioni delle leggi e dei regolamenti in materia che i soci si obbligano ad osservare.

**Art. 8.** La società può emettere titoli di debito nel rispetto delle norme di legge in materia.

La decisione relativa all'emissione di titoli di debito è riservata alla competenza esclusiva dell'Organo Amministrativo.

**Art. 9.** Le quote sociali sono divisibili e liberamente trasferibili per atto tra vivi ai propri parenti in linea retta ed al proprio coniuge.

Qualora un socio intenda cedere in tutto o in parte la propria quota ad un altro socio, o a terzi, deve farne prima offerta, con lettera raccomandata A/R contenente l'indicazione dell'acquirente e del prezzo richiesto, all'Organo Amministrativo ed agli altri soci i quali, ciascuno in proporzione alla quota già posseduta, hanno diritto di prelazione nell'acquisto al prezzo che, in caso di disaccordo su quello richiesto, sarà determinato da un esperto di comune fiducia sulla base del valore reale della quota.

Il diritto dovrà essere esercitato dal socio nel termine di trenta giorni dal ricevimento dell'offerta, trascorso il quale l'alienante sarà libero, per il periodo di sei mesi, di cedere alle modalità indicate, la quota offerta.

Per le porzioni di quota non optate, i soci accettanti hanno diritto di prelazione nell'acquisto nelle rispettive porzioni, sempre alle stesse condizioni, surrogandosi ai soci che non hanno esercitato il diritto.

La volontà di avvalersi del diritto di prelazione per le quote eventualmente rimaste inoptate deve essere manifestata dal socio contestualmente alla dichiarazione di esercizio del diritto di opzione.

Le porzioni di quota per le quali nessun socio eserciti il diritto di prelazione, sono liberamente cedibili nei termini di cui sopra, salvo quanto previsto nel successivo comma.

In ogni caso, qualora il diritto di prelazione non venga esercitato dagli aventi diritto per l'intera quota o porzione offerta in vendita, l'alienante avrà diritto di cederla per intero nei termini e alle condizioni indicate.

**Art. 10.** Le partecipazioni sociali sono liberamente trasferibili per causa di morte.

In caso di comproprietà di una partecipazione per effetto del trasferimento della stessa a causa di morte, i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune, nominato secondo le modalità previste negli artt. 1105 e 1106 c.c.

**Art. 11.** Ciascun socio ha diritto di recedere dalla società in tutti i casi previsti dall'art. 2473 c.c..

Nelle ipotesi di cui sopra, il socio che intende recedere dalla società deve inviare all'Organo Amministrativo, presso la sede sociale, a mezzo lettera raccomandata A.R., una dichiarazione scritta entro quindici giorni dalla data della deliberazione dell'assemblea o dalla data in cui ha avuto notizia del compimento dell'operazione.

Il recesso ha effetto nei confronti della società dal momento in cui questa ha ricevuto la dichiarazione di cui sopra.

Il rimborso delle partecipazioni dei soci che esercitano il diritto di recesso di cui al presente articolo, avverrà in base alle norme di legge.

Ricevuta la dichiarazione scritta di recesso, l'Organo Amministrativo deve darne notizia senza indugio agli altri soci, fissando loro un termine massimo di 30 (trenta) giorni per manifestare la propria disponibilità, mediante raccomandata A.R. spedita alla società ed al socio receduto, ad acquistare la relativa quota di partecipazione ex art. 2473 c.c., o, eventualmente, per individuare concordemente un terzo acquirente.

**Art. 12.** Il socio può essere escluso dalla società, ai sensi dell'art. 2473 c.c.:

- qualora venga dichiarato fallito o sottoposto ad altra procedura concorsuale;
- nell'ipotesi in cui, successivamente all'acquisizione della qualità di soci, eserciti per conto proprio o di terzi un'attività concorrente con quella della società, salvo il consenso scritto degli altri soci.

L'esclusione deve essere approvata dall'assemblea dei soci con apposita deliberazione da adottarsi ai sensi del successivo art. 14.

Ai fini della costituzione dell'assemblea e del calcolo della maggioranza richiesta, non si tiene conto della partecipazione del socio della cui esclusione si tratta.

La deliberazione di esclusione deve essere notificata, a cura dell'Organo Amministrativo, al socio escluso.

L'esclusione avrà effetto decorsi 30 (trenta) giorni dalla data della notificazione di cui sopra, salvo che, entro tale termine, il socio escluso non proponga opposizione dinanzi al tribunale competente.

Qualora ciò non avvenga, si procederà al rimborso ai sensi dell'art. 2473 comma 4 c.c..

Il rimborso della partecipazione del socio escluso avverrà in base alle norme di legge.

### **Titolo III.- Decisioni dei Soci**

**Art. 13.** I soci decidono sugli argomenti che uno o più amministratori, o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso, sono riservate alla competenza dei soci:

- 1) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- 2) la nomina dell'Organo Amministrativo;
- 3) la nomina, nei casi previsti, dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- 4) le modificazioni dell'atto costitutivo ai sensi dell'art. 2480 c.c.;
- 5) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale determinato nel precedente art. 3, o una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

Ogni socio ha diritto di partecipare alle decisioni previste dal presente articolo ed il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Le decisioni dei soci possono essere adottate:

- a) mediante deliberazione assembleare;
- b) mediante consultazione scritta promossa da ciascuno degli amministratori e dai soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale;
- c) sulla base del consenso espresso per iscritto da tutti i soci.

Le decisioni relative alla modificazione dell'atto costitutivo, oppure al compimento di operazioni che determinano una sostanziale variazione dell'oggetto sociale o dei diritti dei soci, debbono essere adottate in ogni caso con deliberazione assembleare.

E' sempre necessario il rispetto del metodo collegiale qualora ne sia fatta richiesta da uno o più amministratori, o da tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale.

**Art. 14.** L'assemblea è convocata di propria iniziativa, o su richiesta dei soggetti legittimati ai sensi di legge, dall'Organo Amministrativo, anche fuori dalla sede della società - purchè in Italia - con lettera raccomandata o fax spediti ai soci al domicilio risultante dal libro dei soci, almeno 8 (otto) giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Nella lettera devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza, nonchè l'elenco delle materie da trattare.

Con la stessa lettera saranno indicati il giorno, il luogo e l'ora per l'adunanza di seconda convocazione, se prevista.

Ciascun socio ha diritto ad un voto per ogni Euro di quota e può farsi rappresentare in assemblea con delega scritta, da un socio o da un terzo che non sia amministratore, sindaco o dipendente della società.

La regolarità della delega sarà accertata dal Presidente dell'assemblea.

In ogni caso la deliberazione si intende adottata quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale, e tutti gli amministratori ed i sindaci sono presenti o informati della riunione, e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Laddove gli amministratori e/o i sindaci, se nominati, non partecipano all'assemblea, dovranno rilasciare dichiarazione scritta diretta al presidente dell'assemblea, e da questi esibita in adunanza, e conservata agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione e degli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

L'intervento in assemblea può avvenire anche mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia consentito loro di seguire la discussione, di ricevere, di trasmettere o visionare documenti, di intervenire oralmente e in tempo reale su tutti gli argomenti.

**Art. 15.** L'Assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione, dall'Amministratore più anziano di età o da quello presente in caso di due amministratori.

In caso di assenza o di impedimento dei soggetti sopra indicati, il Presidente sarà eletto dall'assemblea, che sceglierà tra gli intervenuti anche il segretario, a meno che il verbale debba essere redatto da Notaio.

Il Presidente dell'assemblea ha pieni poteri per accertare la regolarità delle deleghe ed in genere il diritto dei soci a partecipare all'assemblea; per constatare se questa sia regolarmente e validamente costituita ed in numero per deliberare;

per valutare le dichiarazioni degli amministratori e/o dei sindaci non presenti; per dirigere e regolare la discussione e per stabilire le modalità delle votazioni.

Il verbale deve essere redatto senza indugio a cura del presidente o, nei casi previsti dalla legge o stabiliti dall'Organo Amministrativo, dal notaio.

Nel caso in cui l'assemblea riunita non è stata ritualmente convocata e gli amministratori, i sindaci o il revisore, se nominati, non sono presenti, il presidente dell'assemblea dovrà inserire nel verbale che gli stessi sono stati informati della riunione e non si sono opposti alla trattazione.

**Art. 16.** Salvo quanto sopra precisato, le decisioni dei soci possono essere adottate anche mediante consultazione scritta come previsto all'art. 13.

In particolare dette decisioni potranno essere assunte:

- mediante consultazione scritta promossa da ciascuno degli amministratori e dai soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, purchè dai documenti sottoscritti dai soci risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa. A tal fine l'Organo Amministrativo deve inviare ad ogni socio comunicazione scritta, a mezzo lettera raccomandata, telegramma, o fax contenente l'oggetto della decisione e l'invito ad esprimere il proprio voto con uno dei mezzi di cui sopra, entro un termine stabilito non inferiore ad 8 (otto) giorni dal ricevimento della stessa; la decisione si intende adottata qualora entro il termine di cui sopra consti il consenso scritto dei soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Ai fini del calcolo delle maggioranze, l'astensione del socio è valutata come voto negativo;

- sulla base del consenso espresso per iscritto da tutti i soci, purchè dai documenti sottoscritti risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa.

La documentazione da cui risulta il consenso dei soci deve essere conservata tra gli atti della società.

#### **Titolo IV.- Amministrazione e Controlli**

**Art. 17.** La società è amministrata da un Amministratore Unico, da due amministratori a firma congiunta o disgiunta, o da un Consiglio di Amministrazione, composto da due a nove membri, a scelta dell'assemblea che li nomina.

Gli amministratori, anche non soci, sono nominati per la prima volta nell'atto costitutivo e successivamente dall'assemblea, e durano in carica fino a revoca o dimissioni.

La redazione del progetto di bilancio e dei progetti di fusione o scissione è in ogni caso di competenza dell'Organo Amministrativo in forma collegiale se tale nominato.

**Art. 18.** L'Organo Amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, senza eccezione di sorta - salvo quelli che siano riservati dalla legge espressamente ai soci - per il raggiungimento e l'attuazione degli scopi sociali.

L'Organo Amministrativo potrà, quindi, acquistare aziende commerciali nonchè beni mobili ed immobili per lo svolgimento dell'attività sociale, permutarli ed alienarli; effettuare pagamenti e riceverli rilasciandone quietanza; rinunciare ad ipoteche legali; contrarre mutui passivi e finanziamenti in genere con privati, Istituti di Credito, Banche ed Enti di qualsiasi specie che esercitino il credito, consentendo iscrizioni, riduzioni e cancellazioni di ipoteche, privilegi e trascrizioni per divieti, sia presso la Conservatoria dei RR.II., che presso la competente Cancelleria del Tribunale; compiere qualsiasi operazione presso il Debito Pubblico e la Cassa Depositi e Prestiti e presso ogni altro Ufficio pubblico o privato, ed in particolare presso Banche, con prelevamenti - anche allo scoperto nei limiti degli affidamenti - con esonero per tutti i detti Enti, Banche e Uffici da ogni responsabilità; nominare avvocati e procuratori ad negotia e ad lites ; nominare arbitri e transigere qualsiasi controversia.

Con precisazione che l'elenco che precede è solo esemplificativo e non tassativo, essendo conferiti, come si è detto, all'Organo Amministrativo tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione rientranti nell'oggetto sociale, senza limitazione alcuna, di modo che da nessuno e per qualsiasi causa si possa mai opporre difetto o imprecisione di poteri.

L'Amministratore Unico può conferire procure speciali per singoli atti o categorie di atti.

**Art. 19.** Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i propri membri il presidente, se non vi hanno provveduto i soci al momento della nomina.

Il Consiglio si riunisce nel luogo indicato nell'avviso di convocazione, sia nella sede sociale che altrove, purchè in Italia, su convocazione del Presidente, ogni qualvolta esso lo giudichi necessario, ovvero su richiesta di un consigliere o, se nominati, dei sindaci o del revisore.

L'intervento alle adunanze del consiglio può avvenire anche mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia consentito loro di seguire la discussione, di ricevere, di trasmettere o visionare documenti, di intervenire oralmente e in tempo reale su tutti gli argomenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio occorre la presenza ed il voto favorevole della maggioranza dei suoi membri.

Le decisioni degli amministratori possono anche essere adottate mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto da far pervenire a mezzo telegramma o telefax entro il termine indicato nella richiesta.



Nei limiti di legge, il consiglio di amministrazione potrà delegare i propri poteri, in tutto o in parte, a uno o più dei propri membri.

**Art. 20.** Qualora per dimissioni o per qualsiasi altra causa, venga a mancare la maggioranza dei Consiglieri, si intenderà decaduto l'intero Consiglio e il Presidente o il Consigliere più anziano in carica convocherà immediatamente l'assemblea per la nomina dell'intero Consiglio.

**Art. 21.** Il compenso all'Organo Amministrativo, anche sotto forma di partecipazione agli utili sociali, oltre al rimborso delle spese sostenute per ragioni del proprio ufficio, è determinato dall'assemblea al momento della nomina, o successivamente.

Per l'Organo Amministrativo potrà essere accantonata una indennità di cessazione del rapporto di collaborazione con la società, stipulando, se del caso, idonea polizza assicurativa a beneficio del suddetto organo per l'erogazione, a scadenza, delle somme a questo spettanti.

**Art. 22.** La firma e la rappresentanza sociale di fronte ai terzi ed in giudizio spettano all'Amministratore unico, o ai due amministratori a firma congiunta o disgiunta, o al Presidente del Consiglio di Amministrazione e, se nominati e nei limiti della delega, agli Amministratori Delegati.

**Art. 23.** L'Organo Amministrativo può nominare un Direttore tecnico-amministrativo, scegliendolo anche fra persone estranee alla società e determinandone i poteri, anche di rappresentanza, ed il compenso.

**Art. 24.** I soci possono in ogni momento nominare un collegio sindacale o un revisore, determinandone competenze e poteri.

In ogni caso, qualora si verificano le condizioni previste dalla legge, l'assemblea nominerà un Collegio Sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti, con i poteri e le funzioni previste dalla legge.

#### **Titolo V.- Bilancio e Utili**

**Art. 25.** L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

Per l'approvazione del bilancio i soci sono convocati dall'Organo Amministrativo entro centoventi giorni o, quando particolari esigenze lo richiedano, al massimo entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, mediante motivata deliberazione dell'Organo Amministrativo stesso, e nei limiti della legge.

**Art. 26.** La decisione dei soci che approva il bilancio decide sulla distribuzione degli utili.

Gli utili saranno distribuiti ai soci in misura proporzionale alla partecipazione sociale da ciascuno di essi posseduta.

Il pagamento degli utili sarà effettuato nel termine che sarà fissato dai soci, presso la sede sociale.

Gli utili non riscossi nel termine di cinque anni saranno prescritti.

#### **Titolo VI.- Scioglimento e Liquidazione**

**Art. 27.** La società si scioglie nei casi previsti dalla legge.

La liquidazione della società sarà effettuata da uno o più liquidatori.

L'Organo Amministrativo contestualmente all'accertamento della causa di scioglimento, deve convocare l'assemblea dei soci perchè deliberi, con le maggioranze previste per le modificazioni dell'atto costitutivo o dei patti sociali, su:

- a) il numero dei liquidatori e le regole di funzionamento del collegio, in caso di pluralità di liquidatori;
- b) la nomina dei liquidatori, con indicazione di quelli cui spetta la rappresentanza della società;
- c) i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;
- d) i poteri dei liquidatori.

**Art. 28.** La società può in ogni momento revocare lo stato di liquidazione, previa eliminazione della causa di scioglimento, con deliberazione dell'assemblea adottata con le maggioranze richieste per le modificazioni dei patti sociali.

In caso di revoca dello stato di liquidazione, al socio che non ha consentito alla decisione spetta il diritto di recesso con gli effetti dell'art. 11 dei presenti patti sociali.

La deliberazione che revoca lo stato di liquidazione ha effetto solo dopo due mesi dall'iscrizione nel registro delle imprese, salvo che consti il consenso dei creditori della società o il pagamento di quelli che non hanno dato il consenso.

#### **Titolo VII.- Disposizioni Finali**

**Art. 29.** Le parti convengono che tutte le controversie eventualmente insorgenti in rapporto al presente contratto saranno risolte in via definitiva da un arbitro, che dovrà essere designato, su istanza della parte più diligente, dal presidente del tribunale del luogo ove la società ha sede.

L'arbitro formerà la propria determinazione secondo diritto in via rituale, osservando nel procedimento le norme inderogabili del codice di procedura civile italiano.

Sede dell'arbitrato sarà nel comune ove ha sede la società.

### Recapito dei sSoci per i Rapporti sociali

**Art. 30.** Tutte le comunicazioni dirette ai singoli soci verranno effettuate utilizzando il recapito di ciascuno risultante dal libro dei soci.

Nel libro dei soci devono essere indicati l'indirizzo e, se comunicato, l'indirizzo e-mail.

Ogni successiva modificazione delle indicazioni costituenti recapito ai sensi del presente articolo verrà effettuata mediante comunicazione scritta agli amministratori che provvederanno ad annotarla nel libro dei soci.

Resta a carico di ogni singolo socio la responsabilità per mancata comunicazione delle modificazioni di cui sopra.

### Rinvio

**Art. 31.** Per quanto non è espressamente contemplato nel presente statuto, valgono le disposizioni del codice civile e delle leggi speciali in materia.

### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autres instance qu'il appartiendra.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. CARINI, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 janvier 2006. Vol. 27CS Fol. 18 Case 11 Reçu douze euros (12,- €)

*Le Receveur (signé):* J. MULLER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009083732/211/349.

(090099218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

### **Super Copper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.790.

### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 février 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SUPER COPPER S.A. tenue le 5 février 2009, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à 11A, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Aloyse MAY, Gianmarco BERGERRE et de Mlle Katuscia CARAESI de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de BDO, de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

#### *Administrateurs:*

- M. Thierry FLEMING, Expert-comptable, né le 24.07.1948, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Administrateur;

- M. Guy HORNICK, Expert-comptable, né le 29.03.1951, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Administrateur;

- M. Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né le 23.09.1955, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Administrateur;

#### *Commissaire aux comptes:*

- AUDIEX S.A., siège social à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, n° RCSL B 65.469.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2009083781/30.

(090099649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.198.

---

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.365, associée et gérante de la Société, a transféré son siège social du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au:

- 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009083790/17.

(090099318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Brixia Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 99.102.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 10 mars 2009 que:

- Le siège de direction effective de la société a été transféré de 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg à 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- Monsieur Olimjon SHADIEV demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon a été élu aux fonctions de gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur David HILL, démissionnaire.

- Monsieur Hervé PONCIN demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon a été élu aux fonctions de gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Guy JAEP, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009083791/22.

(090099272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**NN Participations Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.825.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2009 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été adoptées:

- *Changement d'administrateurs:*

\* Monsieur FISCHER Félix a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

\* Monsieur AYLON Alfonso, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

\* Monsieur KOURSAROS Gregoris, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

- *Administrateurs Délégués:*

\* Monsieur FISCHER Félix a démissionné de son poste d'administrateur délégué avec effet immédiat.

\* Monsieur AYLON Alfonso, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur délégué de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

\* Monsieur KOURSAROS Gregoris, demeurant professionnellement au Maximos Plaza, Tower 3, 4ème étage - 3403, 6, C. Paparigopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, est nommé administrateur délégué de la société avec effet au 29 juin 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
NN PARTICIPATIONS HOLDING S.A  
Patrick Houbert  
Administrateur

Référence de publication: 2009083865/30.

(090099895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Samarah S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.347.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009*

Démission de l'administrateur unique

- Monsieur Dominique DELABY

Nomination des nouveaux administrateurs

- Monsieur John TURPEL

né le 4 février 1950 à Ettelbrück (L)

demeurant à L -7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld

- Monsieur Jean-Marc THYS

né le 7 février 1958 à Walcourt (B)

demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld

- Monsieur Marc GILSON

né le 23 mai 1953 à Elisabethville (RDC)

demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 11 juin 2009*

Nomination du président du conseil d'administration

- Monsieur John TURPEL

né le 4 février 1950 à Ettelbrück (L)

demeurant à L -7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld

Le mandat du président du conseil d'administration ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
Signature

Référence de publication: 2009083869/33.

(090100079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Mecdinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 21.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MECDINVEST S.A.  
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084572/12.

(090101255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Oridial S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 137.346.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009*

Démission de l'administrateur unique

- Monsieur Dominique DELABY

Nomination des nouveaux administrateurs

- Monsieur John TURPEL

né le 4 février 1950 à Ettelbrück (L)

demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld

- Monsieur Jean-Marc THYS

né le 7 février 1958 à Walcourt (B)

demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld

- Monsieur Paul AGNES

né le 25 août 1941 à Ettelbrück (L)

demeurant à L-9062 Ettelbrück, 1, rue Gustave de Marie

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 11 juin 2009*

Nomination du président du conseil d'administration

- Monsieur Jean-Marc THYS

né le 7 février 1958 à Walcourt (B)

demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld

Le mandat du président du conseil d'administration ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009083870/33.

(090100087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**TST George V Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.925,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 95.305.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Mr. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms. Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- Mr. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms. Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr. Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center – Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009084016/33.

(090099920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 juin 2009*

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 22 juin 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Frédéric Berthier, demeurant 1 Gaspar Close, London, SW5 ONE de sa fonction de gérant A.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;

- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;

- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Pour Puzzle Holdings S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009083950/23.

(090099772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Comed, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.689.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch le 14 mai 2009 à 11.00 heures*

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur John Castegnaro.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Muller, présent et acceptant.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Alvin Sold et Madame Danièle Fonck, présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolution*

*5<sup>e</sup> résolution*

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Commissaire aux comptes et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 477.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Résolution extraite et conforme au procès-verbal de l'Assemblée générale

Alvin Sold

*Administrateur*

Référence de publication: 2009083974/25.

(090099994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**ESO Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.706.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 juin 2009*

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 22 juin 2009, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Frédéric Berthier, demeurant 1 Gaspar Close, London, SW5 ONE de sa fonction de gérant A.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;

- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;

- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Pour ESO Luxco I S.à r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009083952/23.

(090099766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Société Emme.CI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.815.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009.*

**Résolution:**

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12 février 1968 à Naples (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie) demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009084108/25.

(090099908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Top Location, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.630.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 juillet 2009*

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Vincent Pundel de sa fonction d'administrateur-délégué et administrateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme M. Aurelio Bonaria, comme nouveau administrateur-délégué et administrateur, demeurant à 91, rue du Canal, L-4051 Esch-sur-Alzette pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

*Pour la société*

Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts Comptables et Fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009083958/20.

(090099838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Dotcorp Finance III Private Equity Fund, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 134.377.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:



- Le siège social de la société Dotcorp Finance III Sarl, en sa qualité d'associé commandité de la Société, a été transféré lors de la réunion du Conseil de Gérance en date du 24 juin 2008 et se trouve désormais au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

*Pour Dotcorp Finance III Private Equity Fund*

S G G SA

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009083964/20.

(090100070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Funcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 94.866.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2009*

En date du 30 juin 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De révoquer Monsieur Tim Henrik von Martini en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Mademoiselle Christel Angela Damaso, gérant de classe A;

Madame Jeni Fitch, gérant de classe A;

Monsieur Trond Arne Aas, gérant de classe B;

Monsieur Petrus Gerardus Cornelius Van Tol, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Funcom S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009083970/20.

(090100034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Groupe TFN Pole International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 138.311.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mai 2009 au siège social de la société*

Par vote spécial, en date du 20 mai 2009, l'Assemblée accepte la démission des deux administrateurs de catégorie «B», Bruno ABBATE et Isabelle CLAUDE et nomme leurs remplaçants avec effet immédiat, jusqu'au terme du mandat initial:

- M. Hervé BROSSEAU, né le 3 avril 1967 à Montréal, administrateur de catégorie «B», 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

- M. Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville, administrateur de catégorie «B», 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Par vote spécial, en date du 20 mai, l'Assemblée accepte la démission du commissaire Alter Dom-Com S.à r.l. et nomme son remplaçant: NOETRIB ADMINISTRATION S.A., 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 74517, avec effet immédiat et jusqu'au terme du mandat initial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009083979/23.

(090099556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Sinice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.533.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 juin 2009.*

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Maurizio Perego, dirigeant d'entreprises, né le 10 janvier 1956 à Milan (Italie), demeurant 2 Via Algardi, I-20148 Milan (Italie), président;

Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009084114/25.

(090099706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Inovia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.684.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale en date du 9 juillet 2007 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Eric Lux, né le 19 décembre 1967 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 31, Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange.

- Monsieur Fernand Pesch, né le 22 février 1938 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 28, rue de Holzem, L-8232 Mamer.

- Monsieur Paul Wolff, né le 26 août 1947 à Eischen, avec adresse professionnelle au 5, rue Nicolas Margue L-2176 Luxembourg.

Il résulte également de cette assemblée que les personnes suivantes ont été nommées administrateur avec effet immédiat et jusqu'en 2009:

- Monsieur Alex Sulkowski, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Frank Leuschen, né le 10 mai 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.

- Monsieur Mario Reinert, né le 30 mai 1968 à Trèves en Allemagne, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme  
ATOZ  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Senningerberg  
Signature

Référence de publication: 2009084025/32.

(090100120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**RSM Henri Grisius & Associés, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fiduciaire Henri Grisius & Associés).**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.099.

—  
EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 30 juin 2009, ont renouvelé le mandat du gérant:

- Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, demeurant professionnellement 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Les associés dans leurs résolutions du 30 juin 2009, ont nommé comme nouveaux gérants:

- Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant professionnellement 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg

- Madame Stéphanie Grisius, expert-comptable, demeurant professionnellement 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg

- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*Pour RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES*  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2009084704/22.

(090100627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.495.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 31 juillet 2006 que:

l'associé de la Société dénommé RS Funding Corporation a transféré 572 parts sociales à l'associé de la Société dénommé Rockwood Specialties Inc.

Suite à ce transfert, les parts sociales dans la Société sont détenues comme suit:

RS Funding Corporation: 0 parts sociales;

Rockwood Specialties Inc.: 4,160 parts sociales;

Rockwood Specialties Group Inc.: 35,840 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Knight Lux 1 S.à r.l.*  
Dr. Wolfgang Zettel  
Gérant

Référence de publication: 2009084030/20.

(090099406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**EAB Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mai 2009 au siège social de la société*

Par vote spécial, en date du 20 mai 2009, l'Assemblée accepte la démission des deux administrateurs de catégorie «B», Bruno ABBATE et Isabelle CLAUDE et nomme leurs remplaçants avec effet immédiat, jusqu'au terme du mandat initial:

- M. Hervé BROSSEAU, né le 3 avril 1967 à Montréal, administrateur de catégorie «B», 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

- M. Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville, administrateur de catégorie «B», 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Par vote spécial, en date du 20 mai, l'Assemblée accepte la démission du commissaire Alter Dom-Com S.à r.l. et nomme son remplaçant: NOETRIB ADMINISTRATION S.A., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 74.517, avec effet immédiat et jusqu'au terme du mandat initial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009084037/23.

(090099559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Matsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.490.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 29 juin 2009*

En date du 29 juin 2009, l'Assemblée Générale annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:  
de prolonger les mandats de

- Monsieur Olivier Legrain, administrateur de catégorie 1
- Monsieur Georges Nordmann, administrateur de catégorie 1
- Monsieur Christian Sacchetti, administrateur de catégorie 1
- Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2
- Interaudit, commissaire

avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

MATSA S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2009084104/20.

(090100080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Futureoil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.849.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 juin 2009.*

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM Giovanni Spasiano, employé privé, né le 12.02.1968 à Naples (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;  
Sébastien Schaack, employé privé, né le 22.07.1978 à Thionville (France) demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.
- Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30.04.1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUTUREOIL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009084111/23.

(090099759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Nacom, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.295.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 30 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 30 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*Pour NACOM*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009084706/22.

(090100618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Gilpar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.140.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2009*

## Résolutions:

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Giuseppe Lucchini, administrateur de sociétés, né le 2 juillet 1952 à Brescia (Italie), demeurant 16 Via Sera, I-25100 Brescia (Italie), président et administrateur délégué;

Mme Michela Lucchini, administrateur de société, né le 11 mai 1983 à Brescia (Italie), demeurant 16 Via Sera, I-25100 Brescia (Italie), administrateur;

M. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque, Société anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009084119/25.

(090099667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.609.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession daté du 26 juin 2009, conclu entre Mohawk International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à la section B, sous le numéro 110.608, et Unilin Holding BVBA, une société constituée et régie conformément aux lois belges, ayant son siège social au 36 Schaapdreef, BE-8710 Wielsbeke, Belgique, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Belgique sous le numéro 0405 447 726, que:

- Les cinq cents (500) parts détenues dans la Société par Mohawk International Holdings S.à r.l., précitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et une valeur totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont intégralement transférées à Unilin Holding BVBA, précitée, le 26 juin 2009.

Suite à ce transfert, Unilin Holding BVBA devient l'unique associée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Bertrange, le 29 juin 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009084122/23.

(090099969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**TST HTC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 211.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.733.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mme Lily Daniel, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, SW3 3PR Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- M. Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mme Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle aux 34-38 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009084143/33.

(090100059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand nine,

on the twenty-nine of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.", (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123052, incorporated formerly under the name of "SPOPTIFY TECHNOLOGY S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to notarial of the same undersigned notary:

- on 23 April 2007, published in the Memorial, number 1659 of 7 August 2007;
- on the 6 June 2008, published in the Memorial, number 1686 of 9 July 2008;
- on the 22 July 2008, published in the Memorial, number 2218 of 11 September 2008;
- on the 31 October 2008, published in the Memorial, number 2919 of 8 December 2008;
- on the 31 October 2008, published in the Mémorial, number 2920 of 8 December 2008;
- on the 20 March 2009, published in the Memorial, number 864 of 22 April 2009.

The Meeting is opened at 3.00 pm, with Mr. Olivier Kuchly, employee, residing in Luxembourg, in the Chair.

The Chairman designates as secretary Ms. Valérie Vicini, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting designates as scrutineer Mr. Christophe Jasica, employee, residing in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- the present Meeting was duly convened by convening notices sent to all registered shareholders of the Company, on 18 June 2009, in accordance with the Company's articles of incorporation and the law;
- all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. Said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;
- pursuant to said attendance list it appears, that out of one million nine hundred fifty-six thousand five hundred and thirty-one (1,956,531) registered shares in issue, all the shares are present or represented at the present Meeting.
- the present Meeting is thereupon duly regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of zero point one hundred and seventy-five euro (EUR 0.175) so as to raise it from its present amount of forty-eight thousand nine hundred and thirteen point two hundred seventy-five euro (EUR 48,913.275) to forty-eight thousand nine hundred and thirteen point four hundred and fifty euro (EUR 48,913.450) subject to payment of a share premium amounting to fourteen million three hundred and forty thousand one hundred and nineteen point eight hundred twenty-five euro (EUR 14,340,119.825).

2 To issue seven (7) new shares with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, by Rosello Company Limited, SBH Capital AB, Northzone V K/S, Creandum II Kommanditbolag, Creandum II LP, Instructus Limited, Enzymix Systems Limited and to accept full payment with respect to the nominal value of theses shares together with the conversion into share premium of the shareholders current accounts amounting to fourteen million three hundred and forty thousand one hundred and twenty euro (EUR 14,340,120.-).

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

After having duly considered each item on the agenda, the meeting requests the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of zero point one hundred and seventy-five euro (EUR 0.175) so as to raise it from its present amount of forty-eight thousand nine hundred and thirteen point two hundred seventy-five euro (EUR 48,913.275) to forty-eight thousand nine hundred and thirteen point four hundred and fifty euro (EUR 48,913.450) subject to payment of a share premium amounting to fourteen million three hundred and forty thousand one hundred and nineteen point eight hundred twenty-five euro (EUR 14,340,119.825).

*Second resolution*

The Meeting resolved to issue seven (7) new shares with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025), having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

- Thereupon appeared "Instructus Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 22, Aiantos Ag. Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Cyprus (HE 169064), (the "Subscriber"), represented by Christophe Jasica, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of a proxy given in Nicosia, on the 17 June 2009.

Instructus Limited represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) subject to payment of a share premium amounting to one hundred six thousand three hundred eight point nine hundred seventy-five euro (EUR 106,308.975), and to make payment by contribution in kind consisting in a claim resulting from a interest free shareholder's loan granted to the Company by "Instructus Limited" prenamed, on 22 July 2008 for an aggregate amount of one hundred six thousand three hundred nine euro (EUR 106,309.-).

- Thereupon appeared Rosello Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 17 Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Cyprus, (the "Subscriber"), represented by Christophe Jasica, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of a proxy given on 23 June 2009.

Rosello Limited represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) subject to payment of a share premium amounting to one million four hundred and ninety-eight thousand eight hundred and sixty-four point nine hundred seventy-five euro (EUR 1,498,864.975), and to make payment by contribution in kind consisting in a claim resulting from a interest free shareholder's loan granted to the Company by "Rosello Limited" prenamed, on 22 July 2008 for an aggregate amount of one million four hundred ninety-eight thousand eight hundred and sixty five euro (EUR 1,498,865.-).

- Thereupon appeared Enzymix Systems Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 35 Theklas Lysiotti Street Eagle Star House, 6<sup>th</sup> Floor 3030 Limassol, Cyprus (HE 165082) (the "Subscriber"), represented by Christophe Jasica, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of a proxy given in Limassol, Cyprus, on the 22 June 2009.

Enzymix Systems Limited represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) subject to payment of a share premium amounting to two hundred and twelve thousand five hundred and sixteen point nine hundred seventy-five euro (EUR 212,516.975), and to make payment by contribution in kind consisting in a claim resulting from a interest free shareholder's loan granted to the Company by "Enzymix Systems Limited" prenamed, on 22 July 2008 for an aggregate amount of two hundred and twelve thousand five hundred and seventeen euro (EUR 212,517.-).

- Thereupon appeared Northzone V K/S, a limited partnership established under the laws of Denmark, with address Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Denmark (the "Subscriber"), represented by Christophe Jasica, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of a proxy given in Jersey, on 22 June 2009.

Northzone V K/S represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) subject to payment of a share premium amounting to seven million nine hundred and ninety-three thousand nine hundred and forty-six point nine hundred seventy-five euro (EUR 7,993,946.975), and to make payment by contribution in kind consisting in a claim resulting from a interest free shareholder's loan granted to the Company by "Northzone V K/S" prenamed, on 22 July 2008 for an aggregate amount of seven million nine hundred and ninety-three thousand nine hundred and forty-seven euro (EUR 7,993,947.-).

- Thereupon appeared Creandum II LP, a limited partnership established under the laws of Guernsey, with address P.O. Box 669, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3SR, Channel Islands, represented through its General Partner Creandum II General Partner Limited (the "Subscriber"), represented by Christophe Jasica, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of a proxy given in Guernsey, on the 24 June 2009.

Creandum II LP represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) subject to payment of a share premium amounting to two million three



hundred fifty-four thousand nine hundred and thirty-three point nine hundred seventy-five euro (EUR 2,354,933.975), and to make payment by contribution in kind consisting in a claim resulting from a interest free shareholder's loan granted to the Company by "Creandum II LP" prenamed, on 22 July 2008 for an aggregate amount of two million three hundred and fifty-four thousand nine hundred and thirty-four euro (EUR 2,354,934.-).

- Thereupon appeared Creandum II Kommanditbolag, Reg. No. 969708-0274, a limited partnership established under the laws of Sweden, with address Jakobbergsgatan 18, 111 40 Stockholm, Sweden, represented through its General Partner Creandum II General Partner AB (the "Subscriber"), represented by Christophe Jasica, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of a proxy given in Stockholm, Sweden, on the 22 June 2009.

Creandum II Kommanditbolag represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) subject to payment of a share premium amounting to one million six hundred and forty-two thousand thirty-eight point nine hundred seventy-five euro (EUR 1,642,038.975), and to make payment by contribution in kind consisting in a claim resulting from a interest free shareholder's loan granted to the Company by "Creandum II Kommanditbolag" prenamed, on 22 July 2008 for an aggregate amount of one million six hundred forty-two thousand and thirty-nine euro (EUR 1,642,039.-).

- Thereupon appeared SBH Capital AB, Reg. No. 556345-2001, a limited liability company incorporated under the laws of Sweden, with address Box 5243, SE-402 24 Göteborg, Sweden (the "Subscriber"), represented by Christophe Jasica, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of a proxy given in Marstrand, on the 24 June 2009.

SBH Capital AB represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) subject to payment of a share premium amounting to five hundred thirty-one thousand five hundred and eight point nine hundred seventy-five euro (EUR 531,508.975), and to make payment by contribution in kind consisting in a claim resulting from a interest free shareholder's loan granted to the Company by "SBH Capital AB" prenamed, on 22 July 2008 for an aggregate amount of five hundred and thirty-one thousand five hundred and nine euro (EUR 531,509.-).

Proof of the shareholders current accounts has been given to the undersigned notary.

The shareholders, acting through their duly appointed Proxy holder, declared that the interest free loans are free of any lien, encumbrance, pre-emption rights or other similar rights and is freely transferable to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the interest free loans to the Company.

The shareholders, acting through their duly appointed Proxy holder further stated that in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor, the company "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", société anonyme, represented by Mr. Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, Luxembourg, has been established on June 2009, whereof a copy is annexed to this deed.

The conclusions of that Report read as follows:

"Nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and the nominal value of the seven new shares of SPOTIFY TECHNOLOGY S.A to be issued in exchange, together with a total share premium of EUR 14.340,119.825."

#### *Third resolution*

The Meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the seven (7) new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 5. Capital.** "The corporate capital is set at forty-eight thousand nine hundred and thirteen point four hundred and fifty euro (EUR 48,913.450) divided into one million nine hundred fifty-six thousand five hundred and thirty-eight (1,956,538) shares having a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand one hundred euro.

The meeting was thereupon closed at 3.50 p.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; upon the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,  
le vingt-neuf juin.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.", (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123052, constituée originellement sous la dénomination de "SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l.", suivant acte reçu par Ir le notaire soussigné, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 260 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis sa date de constitution, par le même notaire soussigné et suivant des actes notariés reçus:

- en date 23 avril 2007, publié au Mémorial numéro 1659 du 7 août 2007;
- en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial numéro 1686 du 9 juillet 2008;
- en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial, numéro 2218 du 11 septembre 2008;
- en date du 31 octobre 2008 publié au Mémorial, numéro 2919 du 8 décembre 2008;
- en date du 31 octobre 2008 publié au Mémorial, numéro 2920 du 8 décembre 2008;
- en date du 20 mars 2009 publié au Mémorial, numéro 864 du 22 avril 2009.

La séance est ouverte à 15.00 heures avec Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, demeurant à Luxembourg, en tant que Président.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Vicini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Jasica, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- la présente assemblée générale a été dûment convoquée par avis de convocation envoyés à tous les actionnaires nominatifs de la Société en date du 18 juin 2009 en conformité avec les statuts de la Société et la loi;
- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte;
- il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que sur un million neuf cent cinquante-six mille cinq cent trente et une (1'956'531) actions nominatives en circulation, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.
- la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de zéro virgule cent soixante-quinze euro (0,175 EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille neuf cent treize virgule deux cent soixante-quinze euros (48'913,275 EUR) à quarante-huit mille neuf cent treize virgule quatre cent cinquante euros (48'913,450 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de quatorze millions trois cent quarante mille cent dix-neuf virgule huit cent vingt-cinq euros (14,340,119.825 EUR).

2 Émission de sept (7) nouvelles actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription des nouvelles actions par Rosello Company Limited, SBH Capital AB, Northzone V K/S, Creandum II Kommanditbolag, Creandum II LP, Instructus Limited, Enzymix Systems Limited et acceptation de la libération intégrale en ce qui concerne la valeur nominale de ces actions, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions trois cent quarante mille cent vingt euros (14,340,120.- EUR) et par apport en nature consistant en l'apport de créances détenues sur la Société.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

Après avoir dûment examiné chaque élément à l'ordre du jour, l'assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de zéro virgule cent soixante-quinze euro (0,175 EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille neuf cent treize virgule deux cent soixante-

quinze euros (48'913,275 EUR) à quarante-huit mille neuf cent treize virgule quatre cent cinquante euros (48'913,450 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de quatorze millions trois cent quarante mille cent dix-neuf virgule huit cent vingt-cinq euros (14,340,119.825 EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'émettre sept (7) nouvelles actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Souscription et Paiement*

- A comparu Instructus Limited, (le "Souscripteur") une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 22, Aiantos Ag. Omologites, P.C. 1082 Nicosie, Chypre (HE169064), représenté par Monsieur Christophe Jasica, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration donnée à Nicosie, Chypre, en date du 17 juin 2009.

Instructus Limited représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent six mille trois cent huit point neuf cent soixante-quinze euro (106,308.975 EUR), avec un paiement intégral en nature consistant en une créance résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société par Instructus Limited, le 22 juillet 2008 d'un montant global de cent six mille trois cent neuf euro (106,309.- EUR).

- A comparu Rosello Limited, (le "Souscripteur") une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 17, Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Chypre (HE165082), représenté par Monsieur Christophe Jasica, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration donnée en date du 23 juin 2009.

Rosello Limited représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-quatre point neuf cent soixante-quinze euro (1,498,864.975 EUR), avec un paiement intégral en nature consistant en une créance résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société par Rosello Limited, le 22 juillet 2008 d'un montant global d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-cinq euro (1,498,865.- EUR).

- A comparu Enzymix Systems Limited, (le "Souscripteur") une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social 35 Theklas Lysioti Street Eagle Star House, 6<sup>th</sup> Floor 3030 Limassol, Cyprus (HE 165082), représenté par Monsieur Christophe Jasica, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration donnée à Limassol, Chypre, en date du 22 juin 2009.

Enzymix Systems Limited représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent douze mille cinq cent seize point neuf cent soixante-quinze euro (212,516.975 EUR), avec un paiement intégral en nature consistant en une créance résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société par Enzymix Systems Limited, le 22 juillet 2008 d'un montant global de deux cent douze mille cinq cent dix-sept euro (212,517.- EUR).

- A comparu Northzone V K/S, (le "Souscripteur") une association à responsabilité limitée, régie par les lois du Danemark, avec siège social au Strandvejen 100, 2900 Hellerup, Danemark, représenté par Monsieur Christophe Jasica, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration donnée à Jersey, en date du 22 juin 2009.

Northzone V K/S représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante-six point neuf cent soixante-quinze euro (7,993,946.975 EUR), avec un paiement intégral en nature consistant en une créance résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société par Northzone V K/S, le 22 juillet 2008 d'un montant global de sept millions neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante-sept euro (7,993,947.- EUR).

- A comparu Creandum II LP, (le "Souscripteur") une association à responsabilité limitée, régie par les lois de Guernesey, avec siège social au P.O. Box 669, Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3SR, Channel Islands, représentée par son General Partner Creandum II General Partner Limited, représenté par Monsieur Christophe Jasica, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration donnée à Guernesey, en date du 24 juin 2009.

Creandum II LP représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions trois cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois point neuf cent soixante-quinze euro (2,354,933.975 EUR), avec un paiement intégral en nature consistant en une créance résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société par Creandum II LP, le 22 juillet 2008 d'un montant global de deux millions trois cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-quatre euro (2,354,934.- EUR).

- A comparu Creandum II Kommanditbolag, (le "Souscripteur") Reg. No. 969708-0274, une association à responsabilité limitée, régie par les lois de la Suède, avec siège social au Jakobbergsgatan 18, 111 40 Stockholm, Suède, représentée par son General Partner Creandum II General Partner AB, représenté par Monsieur Christophe Jasica, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration donnée à Stockholm (Suède), en date du 22 juin 2009.

Creandum II Kommanditbolag représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant

d'un million six cent quarante-deux mille trente-huit point neuf cent soixante-quinze euro (1,642,038.975 EUR), avec un paiement intégral en nature consistant en une créance résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société par Creandum II Kommanditbolag, le 22 juillet 2008 d'un montant global d'un million six cent quarante-deux mille trente-neuf euro (1,642,039.- EUR).

- A comparu SBH Capital AB, (le "Souscripteur") Reg. No. 556345-2001, une société régie par les lois de la Suède, avec siège social à Box 5243, SE-402 24 Göteborg, Suède, représenté par Monsieur Christophe Jasica, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration donnée à Marstrand, en date du 24 juin 2009.

SBH Capital AB représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent trente et un mille cinq cent huit point neuf cent soixante-quinze euro (531,508.975 EUR), avec un paiement intégral en nature consistant en une créance résultant d'une avance sans intérêt accordée à la Société par SBH Capital AB, le 22 juillet 2008 d'un montant global de cinq cent trente et un mille cinq cent neuf euros (531,509.- EUR).

La preuve par les comparants de la propriété de ces comptes courants a été rapportée au notaire soussigné.

Les Actionnaires agissant par le biais de leur Mandataire dûment désigné a déclaré encore que les Créances sont libres de tout privilège ou gage et qu'elles ne subsistent aucune restriction au libre transfert des Créances à la Société sans restriction ou limitation et que de valables instructions ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer valablement un transfert des Créances à la Société.

Le Actionnaires agissant par le biais de leur Mandataire a en outre déclaré qu'un rapport a été établi conformément à l'article 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport de la société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, société anonyme, représentée par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, Luxembourg, a été établi en date du ... juin 2009, une copie duquel est annexée à cet acte

Les conclusions rédigées en langue française dudit Rapport sont les suivantes:

"Nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and the nominal value of the seven new shares of SPOTIFY TECHNOLOGY S.A to be issued in exchange, together with a total share premium of EUR 14.340,119.825."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé d'accepter la dite souscription ainsi que le dit paiement et d'émettre sept (7) nouvelles actions conformément à la souscription telle que ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital social.** "Le capital social est fixé à quarante-huit mille neuf cent treize virgule quatre cent cinquante euros (48'913.450 EUR) divisé en un million neuf cent cinquante-six mille cinq cent trente-huit (1'956'538) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Euros (0,025 EUR) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cent euros.

L'assemblée est clôturée à 15.50 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O.KUCHLY, V.VICINI, C.JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7627. Reçu soixante-quinze Euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009084331/239/327.

(090100969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**immo heima - luxinterassurances plus - agence d'assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 107.671.

—  
Cession de Parts  
du 20 mai 2009

Entre les soussignés:

1) Madame Carole REUTER, épouse de Monsieur Steve MARBES, demeurant à L-7462 Moesdorf, 1, Am Laaspech, ci-après désignée "le cédant",

2) Monsieur Roger HEINEN, demeurant à L-7567 Rollingen, 1A, Impasse de la Vallée, ci-après désigné "le cessionnaire",

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Madame Carole REUTER, prénommée, déclare céder par les présentes les 40 (quarante) parts sociales qu'elle détient dans la société "immo heima - luxinterassurances plus - agence d'assurance S.à r.l.", avec siège social à Mersch, RCS Luxembourg B 107.671, à Monsieur Roger HEINEN, prénommé, au prix de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part sociale.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant dès avant la passation des présentes, ce dont celui-ci consent bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Monsieur Roger HEINEN, en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter cette cession de parts au nom de la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Fait et passé à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, le 20 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009084513/24.

(090100676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 972.243,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.954.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés en date du 2 avril 2009, que le siège social de TS Koenigsallee Holdings II Sàrl, Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings Sàrl, TS Koenigsallee Holdings (GP) Sàrl, associés de la Société, a été transféré du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg aux 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également de cette décision que le siège social de TS Koenigsallee Holdings (GP) Sàrl, gérant de la Société, a été transféré du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg aux 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009084147/23.

(090100053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Epsum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 51.708.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 6 mai 2009 que:

- ont été renommés aux fonctions d'administrateurs de la société:

\* Monsieur BREINICH Friederich, résidant à B-7021 Mons, 14, rue des Rimahans;

\* Monsieur SIMONS Rudolph, résidant à B-4500 Huy, 58A Camp de Corroy;

\* Monsieur Ernesto REALI, résidant à B-6200 Chatelet, 424, rue de la Justice.

- a été renommé aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société Monsieur SIMONS Rudolph, résidant à B-4500 Huy, 58A Camp de Corroy.

- a été renommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société la société Fiduciaire Grand-Ducale S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009084281/23.

(090099265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Base Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.127.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire,  
tenue à Luxembourg, le 2 juillet 2009*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, des mandats des Administrateurs suivants:

\* Monsieur Roberto FRANCHI, Président du Conseil d'Administration

\* Monsieur Stefano ROGNA

\* Monsieur Beat Viktor MEIER

\* Monsieur Massimo Paolo GENTILI

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également la réélection du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président du Conseil d'Administration*

- Monsieur Roberto FRANCHI, Banca del Sempione S.A., 5 via P. Peri CH-6901 Lugano

*Administrateurs*

- Monsieur Beat Viktor MEIER, Banca del Sempione (Overseas) Limited, George House, George Street, 3<sup>rd</sup> Floor P.O. Box N-8159 Nassau, Bahamas

- Monsieur Massimo Paolo GENTILI, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Monsieur Stefano ROGNA, Banca del Sempione S.A. 5 via P. Peri CH-6901 Lugano

Le Réviseur d'Entreprises est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à Espace Ariane, 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Enregistré à Luxembourg, le ..., volume ..., Fol ..., Case ... - Reçu ... Euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Nathalie SCHROEDER

*Mandataire Commercial / Mandataire Commercial*

Référence de publication: 2009084510/33.

(090101362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Life Power Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1418 Luxembourg, 4, rue des Dominicains.

R.C.S. Luxembourg B 20.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIFE POWER LUXEMBOURG S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084574/12.

(090101254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**CVC Capital Partners Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.452.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 Juin 2009 que:

Monsieur Iain Parham et Monsieur Mark Alain Ross Grizzelle ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2009084683/17.

(090101143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Dynamo Studio Graphique Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2651 Luxembourg, 19, rue St. Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 109.872.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DYNAMO STUDIO GRAPHIQUE SARL*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084577/12.

(090101252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Bauer Succ. Oliveira & Justo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.235.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BAUER SUCC. OLIVEIRA & JUSTO S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084579/12.

(090101249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.241.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084581/10.

(090101246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Tamweelview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 15 février 2008:

1. Election des nouveaux administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

- Mr Martin Schwarzburg, né le 11 octobre 1971 à Dessau, Allemagne, demeurant professionnellement au 125 Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

- Mr Majed Salem Khalifa Rashed Al Romaithi, né le 1<sup>er</sup> janvier 1970 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au 125 Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

02 July 2009.

TAMWEELVIEW S.A.

Represented by Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009084620/20.

(090101068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Intercoiffure La Coiffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3395 Roeser, 18, route de Bivange.

R.C.S. Luxembourg B 24.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084613/10.

(090101330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Lagerhaus Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084618/10.

(090101328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Stubolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 79.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084622/10.

(090101326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---